

SYNTHÈSE DES MESURES
En faveur des structures de l'ESS

AUTRE

Synthèse des mesures en faveur des structures de l'ESS

Ce document vise à résumer l'ensemble des mesures de soutien applicables aux structures de l'ESS, ainsi que les points de contact et informations utiles pour faire face à la crise.

Publié le 05 novembre 2020

Le soutien (fonds de solidarité) s'applique aux structures (**coopératives, mutuelles, associations, ou fondations**, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de **solidarité** et d'**utilité sociale**) de moins de 50 salariés exerçant une activité économique pendant toute la durée du confinement.

- › Vous êtes une structure exerçant une activité économique, fermée administrativement
- › Vous êtes une structure des secteurs du tourisme, évènementiel, culture, sport et des secteurs liés qui reste ouverte mais qui est durablement touchée par la crise
- › Vous êtes une structure ouverte, tous secteurs, mais qui est particulièrement touchée par le confinement
- › Vous êtes une association exerçant une activité économique



Télécharger la synthèse des mesures : <https://bit.ly/3mVqJMX>.